

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le lundi quatre mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 23 avril 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS –Mme DUMAS Christine, M FRILLICI Pierre

POUVOIRS : Mme DUMAS à Mme LACROIX, de M FRILLICI à M PETIT

SECRETAIRE : Mme BORROD Simone

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 30 mars 2009 : pas d'observation, ce compte rendu est donc approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour qui est accepté.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL A LA HALTE GARDERIE

Mme Lacroix fait part de la demande d'équipement de la directrice de la Halte garderie. Des devis ont été demandés pour l'achat d'un toboggan et de 2 ensembles composés d'une table et de 2 bancs, ce matériel étant destiné à être à l'extérieur. Le devis le mieux « disant » est celui de la Sté PAPOUILLE pour un montant HT de 2 785.95 € HT. Mme Lacroix précise que la CAF peut subventionner à hauteur de 20 %. Le conseil municipal accepte de faire cette acquisition et sollicite la subvention de la CAF.

VENTE DU VEHICULE « CITROEN ACADIANE »

La camionnette « Acadiane » utilisée par les services techniques est en panne (boîte de vitesses cassée) il n'est pas prévu de la faire réparer vu son âge... La commune recherche un bon véhicule d'occasion pour la remplacer. Le conseil municipal accepte de vendre ce véhicule en l'état pour 200 €.

URBANISME

M Petit explique que sur les conseils du contrôle de légalité il y aurait lieu de retirer les délibérations des 11 juillet 2006 et 17 avril 2007 relatives aux prescriptions de la modification du POS de 1994, devenues obsolètes du fait qu'une nouvelle délibération avait été prise le 6 octobre 2008 reprenant les termes des précédentes. Le conseil municipal accepte de retirer ces 2 délibérations qui n'ont plus lieu d'être.

M Petit explique également que les services du contrôle de légalité conseillent le retrait de la délibération d'approbation de la modification du POS en date du 12 janvier 2009, en effet les remarques faites par ce service portent sur la forme du dossier d'une part, le règlement n'a pas été totalement « refondu » ce qui rend sa lecture et son application difficiles, et d'autre part le document « projet urbain » n'est pas joint au dossier., d'où des risques de contentieux. C'est pourquoi le conseil municipal accepte de retirer cette délibération d'approbation du 12 janvier 2009, de compléter le dossier comme demandé et de proposer à nouveau, ultérieurement, au conseil municipal son approbation.

LOCATION DU DETECTEUR AFFICHEUR DE VITESSE AUX COMMUNES VOISINES

M le Maire explique que des communes voisines, telles St Marcel en Dombes, Mionnay, Monthieux, envisagent de louer à la commune de St André de Corcy, le détecteur-afficheur de vitesse nouvellement acquis. Une convention fixera les modalités et responsabilités dans le cadre de cette mise à disposition. Le conseil municipal en accepte le principe et fixe à 100 € par mois le « loyer » de cette mise à disposition (une base de 2 mois par an est retenue par St Marcel en Dombes par exemple)

LOCATION DE LA TONNE A LISIER

M le Maire explique que des agriculteurs non partenaires du dispositif relatif au plan d'épandage des boues de la station d'épuration, sollicitent pour leurs besoins personnels professionnels l'utilisation de la tonne à lisier de la commune. Une convention existe déjà, il convient de fixer le prix de cette mise à disposition. Le conseil municipal accepte « un loyer » de 50 € par jour.

SUBVENTION DE SOLIDARITE A LA REGION DE L'AQUILA EN Italie

M le Maire expose qu'il a été sollicité par l'association de type loi 1901 « carrefour des communes » constituée par des élus venant en aide à d'autres élus dont les communes ont été sinistrées, pour venir en aide à la région de l'Aquila touchée par un séisme le 6 avril dernier. Le conseil municipal accepte de verser 200 €, demande s'il existe d'autres organismes par le biais desquels la commune pourrait verser cette participation de solidarité.

VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIEN JEU DE BOULES

M le Maire fait part des propositions d'achat qu'il a eues pour la parcelle AN 56 d'une superficie de 658 m². Celle de M VANEL étant la plus intéressante (140 € le m² pour l'ensemble de la parcelle), M le Maire propose au conseil municipal de l'accepter. Le conseil municipal est d'accord pour vendre cette parcelle à M Vanel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes : Le 7 juin auront lieu les élections des députés au parlement européen., il convient d'établir les tours de permanence pour le déroulement de ces élections.

M Livenais informe que les travaux de voirie de la zone industrielle sont terminés, leur réception est prévue le 7 mai.

Une réunion de travail est prévue prochainement avec le cabinet Arpège de Trévoux pour la prévision d'aménagements sécuritaires sur les voies suivantes : rue du Mont Blanc, rte de Tramoyes, rue des Millières, les échanoux...

M Lefever rend compte qu'une vingtaine de commerçants et artisans ont répondu à l'appel tendant à relancer l'association UCCAI, un nouveau bureau a été constitué.

La rénovation de l'informatique à la Mairie est en cours.

M Petit : la commission environnement continue d'être vigilante – déplore des erreurs de tris dans les déchets...

Il rappelle la procédure de révision simplifiée du POS en cours et rappelle qu'une réunion de concertation publique aura lieu dès que le projet sera plus précis (début de l'été)

M Juliat rend compte des travaux faits par les services techniques : le trottoir de la rue des Millières a été modifié comme vu avec la Semcoda : amélioration de la visibilité et de la sécurité dans le virage

Le local « poubelles » est fonctionnel, le service de ramassage enlève un container chaque mardi

Il informe que des barrières sont posées aux abords du stade et de la salle polyvalente pour matérialiser les aires interdites aux stationnements, avec un système de portique, etc... Un arrêté interdisant l'accès sera pris (ce qui sera utile en cas d'installation abusive des gens du voyage)

Le projet de local technique avance, il comprend 7 boxes de 6 x 15 m, une partie bureau de 60 m² et un atelier chauffé de 100 m², soit environ 750 m² pour l'ensemble, coût estimé à 250 000 € HT hors VRD

M Mathieu demande que des aménagements soient faits pour l'accès des personnes handicapées sur certains trottoirs et rond point

M Girard est en train de mettre en ligne le journal municipal « comme si on consultait un livre » et grâce à une base de données on pourra retrouver les commerçants et artisans du village...

M Borrelly rend compte de la réunion qui a eu lieu avec les associations sportives, celles-ci sont dans l'ensemble relativement satisfaites. Il rappelle que le CSSA est dissous et qu'il fusionne avec Tramoyes et Mionnay pour devenir SPORTING CLUB DES PORTES DE L'AIN (le club devrait passer en promotion « excellence »)– Il rappelle les bons résultats de l'équipe féminine de basket en coupe de l'Ain
Une action commune des divers clubs est envisagée pour le Téléthon
La semaine du sport sera reconduite
Il demande que le passage piétons qui est actuellement peint en jaune devant le garage Da Silva sur la RD 1083 soit peint en blanc de manière définitive.

Séance levée à 22 H.

La secrétaire de séance,

S. BORROD

le Maire,

JP BARON